

Les dispositifs d'aide au départ de la fonction publique bientôt renforcés



Évoquée en début d'année par le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, l'idée de plans de départs volontaires avait fait l'effet d'une bombe dans la fonction publique. Depuis, le flou demeure à ce propos. Ces dispositifs et aides au départ de la fonction publique ne seraient envisagés que «pour les agents qui le souhaitent». Au titre des «perspectives d'évolution» envisagées le dispositif existant de l'indemnité de départ volontaire (IDV) sera revu. Un objectif que le gouvernement s'était déjà fixé dans le cadre de la feuille de route de la concertation sur la réforme de la fonction publique censée aboutir à la présentation d'un projet de loi au premier semestre 2019.

D'autres pistes sont évoquées comme l'élargissement de la possibilité d'être détaché en entreprise privée pour les personnes dont l'emploi est supprimé lors d'une réorganisation ou en cas d'externalisation" ou encore la création d'un dispositif de formation dédié à l'accompagnement des transitions professionnelles. Ce dernier dispositif "pourrait prendre la forme d'un congé spécifique", auquel auraient accès les personnels concernés par une réorganisation et pendant lequel la rémunération des personnes concernées pourrait être maintenue sur la période donnée.

Quel sera la transposition de tels dispositifs pour la fonction publique territoriale ?

Et naturellement, quand et dans quelles conditions la Ville de Paris envisagera-t-elle de proposer ce dispositif à ces agents, mystère....